

Moniteur professionnel karaté, wushu et disciplines associées

RNCP36977 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15415
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/10/2022
Date d'échéance	24/10/2024

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES · SIRET : 30495185800048

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification professionnelle « Moniteur professionnel karaté, wushu et disciplines associées », permet à son titulaire d'intervenir au premier niveau d'autonomie pédagogique contre rémunération en adéquation avec le niveau du public visé.

Son objectif est d'amener une qualité d'enseignement et de reconnaissance dans les interventions pour améliorer le développement de la pratique et transmettre une technicité indispensable tout en garantissant des conditions de pratique sécuritaire aux pratiquants dans l'environnement concerné.

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités du

titulaire du TFP "Moniteur Professionnel de Karaté, Wushu et Disciplines Associées" portent sur :

- La participation au fonctionnement de la structure.
- La mise en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- La mobilisation des techniques pour la conduite des activités en sécurité
- Dans domaine du Karaté, Wushu et Disciplines Associées en sécurité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le

"Moniteur Professionnel de Karaté, Wushu et Disciplines Associées"

possède les compétences suivantes :

A1-Connaître le fonctionnement associatif de la structure employeur prenant en compte la réglementation en vigueur relative au domaine d'activités karaté wushu et disciplines associées afin de favoriser son intégration, son action et son évolution dans son environnement

A2-Appréhender les relations entre la structure employeur et ses différents partenaires en tenant compte de son environnement afin d'adapter et faciliter la mise en œuvre du projet d'enseignement en adéquation avec celui de la structure

A3-Participer aux actions de développement d'une association en tenant compte de son organisation fonctionnelle et communicante afin de favoriser l'engagement des adhérents et la promotion de l'activité

A4-Encadrer et animer un groupe de pratiquants dans le domaine d'activités Karaté, Wushu et Disciplines Associées prenant en compte sa sécurité et son environnement afin de favoriser l'accompagnement individuel et collectif des apprentissages

A5-Préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants jusqu'au niveau régional de compétition pour les disciplines compétitives et jusqu'au premier niveau de grade, dan ou niveau technique équivalent pour les disciplines sans compétition tenant compte du public, de son environnement et de la réglementation fédérale et technique dans le domaine d'activités Karaté, Wushu et Disciplines Associées

A7-Démonstration d'un niveau de pratique dans le domaine du karaté, wushu et disciplines associées

A8-Mobiliser et faire appliquer les règlements techniques dans le domaine du karaté, wushu et disciplines associées

A9-Mise en sécurité des pratiquants et des tiers

A10-Prévention des comportements à risque et Intervention en cas d'incident et d'accident

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du TFP "Moniteur professionnel de karaté, wushu et disciplines associées" exerce son activité intervient dans toute structure conformément à la réglementation du Code du sport et dans le cadre de la Convention collective nationale du sport.

Il intervient principalement au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées ou au sein de structures du secteur marchand ou non marchand :

- collectivité territoriale ;
- association sportive ;
- association de jeunesse et d'éducation populaire ;
- organisme de vacances ;
- structure d'animation périscolaire ;
- milieu scolaire et universitaire ;
- école municipale des sports ;
- comité d'entreprise ;
- structure privée de loisirs ;
- accueil collectif de mineurs ;
- établissements de santé ;
- centres de prévention.

Dans le cadre de ses activités, il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, compétitions...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le TFP Moniteur Professionnel « karaté, wushu et disciplines associées » est adapté aux petites et moyennes structures associatives et permet d'encadrer en toute sécurité tout public.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Ce professionnel

exerce son activité dans le respect des réglementations de l'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives. Ces cadre réglementaire est défini dans le Code du sport :

Articles

L. 212-1 et suivants

Articles R. 212-1 et suivants

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux

Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche

Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat au TFP « Moniteur Professionnel de karaté, wushu et disciplines associées » doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation.

Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

- Avoir 18 ans
- Avoir la licence fédéral FFKDA de l'années en cours ;
- Présenter une copie du diplôme de grade (titulaires de 2ème dan, dang ou duan minimum délivré par la CSDGE karaté, wushu et disciplines associées).
- D'une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou son équivalent.

Pour entrer en formation, le candidat devra avoir satisfait aux tests à l'entrée en formation

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003. La FFKDA désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisations représentatives. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du

TFP Moniteur Professionnel de Karaté, Wushu et Disciplines Associées.

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s)des salariés désigné(s) par la FFKDA ;
- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la FFKDA ;
- Le directeur technique national de la FFKDA ou son représentant et si nécessaires un représentant supplémentaire ;
- Un représentant de la FFKDA et si nécessaire un représentant supplémentaire.

Base légale

Date de décision	24/10/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/10/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40597

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36977/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	67
Parcours menés à terme	67
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2024 – 04/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	87
Montant total engagé	77 150 €
Coût moyen par dossier	887 €
Durée moyenne	184 h
Période	12/2023 – 10/2024
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.